

Logiques paysannes au Bénin : courtage, associations, réseaux et marchés

Pierre-Yves Le Meur *

« L'agriculture est la base du développement, l'industrie son moteur. » La rhétorique du régime béninois militaro-marxiste des années soixante-dix et quatre-vingt¹ est indissociable d'un projet étatique d'ancrage local [Bierschenk, 1993 ; Allen, 1989] dont les instruments principaux ont été la réforme territoriale politico-administrative de 1974 et l'extension en 1975 des services agricoles de l'État (Carder) à l'ensemble du territoire. Malgré ce maillage serré, le degré réel de pénétration de l'État est resté faible et les formes de reproduction sociale et économique de la bureaucratie béninoise ont été – et sont encore – marquées par leur extraversion. Leurs bases matérielles reposent sur les droits de douanes et les activités de réexportation ainsi que sur une stratégie de captation de la rente du développement, plus que sur l'extraction du surplus paysan². Dès le milieu des années quatre-vingt, dans un contexte de crise économique mondiale et alors même que le financement de la croissance rapide de la bureaucratie drainait l'essentiel du budget de l'État³, la fin du boom pétrolier nigérian a fermé un débouché majeur pour les produits agricoles et la force de travail du Bénin – les migrants ont été massivement expulsés du Nigeria en 1983 – et dramatiquement réduit les recettes douanières. Ce régime d'accumulation marqué par l'autonomisation de l'État par rapport à l'économie nationale est entré dans une crise à la

* Université Johannes-Gutenberg de Mayence, Institut d'anthropologie et études africaines, Mayence (Allemagne).

Je remercie chaleureusement Nassirou Bako-Arifari et Philippe Lavigne Delville, ainsi que les deux lecteurs anonymes de la revue, pour leurs lectures et commentaires critiques.

1 Après douze années d'instabilité politique et institutionnelle, le Dahomey a connu en 1972 un coup d'État mené par de jeunes officiers « progressistes » qui a porté le major Kérékou au pouvoir. Le gouvernement militaire a opté pour le marxisme-léninisme en 1974 et le Dahomey est devenu en 1975 la République populaire du Bénin, avec parti unique (PRPB, Parti de la révolution du peuple du Bénin) et des organisations de masse (de jeunes, de femmes); l'épithète « populaire » a été abandonné avec le Renouveau démocratique en 1990.

2 Le coton représente les trois quarts des recettes d'exportation d'origine interne alors que le montant des activités de réexportation (cf. *infra*) atteint presque le double de celui des exportations formelles [Galtier, Tassou, 1998 : 131 ; Coussy *et alii*, 1994]. En 1991, les exportations formelles représentaient 7 % du PIB contre 14 % à l'aide publique au développement [Hibou, 1996 : 209].

3 Le nombre de fonctionnaires est passé entre 1960 et 1989 de 2000 à 50000 environ (sont inclus les étudiants de l'université nationale du Bénin, recevant une bourse de l'État et qui, jusqu'en 1986, étaient automatiquement recrutés par la fonction publique).

fois financière, économique, politique et sociale qui a abouti à la transition démocratique des années 1989-1991.

L'extraversion⁴ du Bénin n'a donc pas diminué pendant les années Kérékou, ni *a fortiori* depuis le Renouveau démocratique, lequel n'a pas constitué une rupture à cet égard mais plutôt l'aboutissement d'évolutions amorcées dans les années quatre-vingt. La transformation majeure en la matière réside dans la décentralisation de plus en plus marquée de l'aide au développement qui, au nom d'une idéologie économique libérale, tend à contourner plus ou moins systématiquement l'État. Ce phénomène d'origine externe s'est combiné à la crise de l'État béninois et à son désengagement, ouvrant la voie à une floraison d'organisations intermédiaires aux contours variés (associations de ressortissants, ONG, églises, organisations régionales, rarement ethniques), dont les moteurs ont bien souvent été de hauts cadres ou ex-cadres de l'appareil d'État [Bako-Arifari, 1995; Le Meur, 1998 a: 212-215]: l'épanouissement de cette « société civile » est resté ambivalent. Aux échelons régionaux et locaux, à une intermédiation simple État-paysans s'est substituée une intermédiation complexe marquée par la multiplication des canaux de drainage des ressources internes et externes. Les canaux étatiques n'ont bien sûr pas disparu pour autant; ils représentent à présent une option parmi d'autres.

Cette nouvelle configuration a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs situés à l'interface entre le « monde du développement » et les « sociétés locales », courtiers du développement [Bierschenk *et alii*, 1999] dotés de caractéristiques sociales spécifiques et accomplissant une fonction de drainage orienté de la rente du développement. Il serait toutefois erroné d'opposer de manière exclusive logique rentière et logique productive, et ce selon des critères implicitement normatifs. En d'autres termes, une analyse purement dépendentiste risque de passer totalement à côté de la complexité des stratégies paysannes au sein desquelles la captation de la rente du développement, composante structurelle de l'économie béninoise, ne constitue qu'un élément dont l'analyse ne peut se faire isolément. Les études de cas que nous avons réalisées au Bénin depuis 1993⁵ montrent en effet comment les pratiques de courtage en développement s'articulent avec des logiques agricoles productives et commerciales complexes⁶, incluant la construction ou l'acti-

4 Le terme d'extraversion est préféré à celui de dépendance trop connoté idéologiquement et dont le pouvoir explicatif et même descriptif est limité. Il s'agit plutôt d'analyser empiriquement et de manière différenciée les formes structurelles d'extraversion (ou les régimes rentiers) caractérisant l'économie béninoise, entre agro-exportation, réexportation et captation de la rente du développement, les canaux de circulation des ressources ainsi drainées, et les groupes stratégiques se constituant autour de ces enjeux centraux.

5 Le travail de terrain a été principalement réalisé dans le cadre d'un programme de recherche sur « la production locale de la politique agricole au Bénin » (thèse d'habilitation en cours à l'université de Hohenheim; cf. Le Meur [1997 a] pour une présentation de ce programme), et aussi à travers deux autres projets: une « étude socioanthropologique des effets sociopolitiques de la démocratisation en milieu rural au Bénin » [Bierschenk, Olivier de Sardan, 1998] et les « courtiers locaux du développement » [Bierschenk, Chauveau, Olivier de Sardan, 1999].

6 Le terme de « logique » est employé en référence à Olivier de Sardan qui conçoit la « logique de subsistance » des paysans songhay-zarma comme une « sorte de chaînon entre d'une part les divers modes d'action économique entre lesquels se répartissaient les pratiques paysannes individuelles et d'autre part le système de contraintes auquel tous étaient soumis » [1995 : 120], système de contraintes relevant d'une analyse en termes de rapports de production. La logique de subsistance est « transversale aux

vation de réseaux sociaux ainsi que la constitution d'organisations paysannes. Ces réseaux de commercialisation, combinant coordination marchande, registre clientéliste et organisations paysannes, se structurent en général autour d'un produit donné (ananas, coton, igname, riz, etc.), générant des filières⁷ aux morphologies et aux fonctionnements contrastés, en particulier concernant leur relation à l'État. Nous présenterons plus particulièrement les cas de l'ananas et du riz, cultures autour desquelles se développent actuellement des dynamiques significatives, même si le volume de ces productions reste marginal (cf. *infra*) face à l'igname, au maïs, au coton et au manioc. Les deux produits retenus ici présentent l'intérêt de se situer à égale distance de filières fortement encadrées par l'État (cas du coton) – bien que celui-ci se désengage actuellement comme nous le verrons plus loin – et d'autres dont le fonctionnement n'interagit que marginalement avec l'État comme avec la sphère du développement (cas de l'igname, du maïs⁸). Ces études de cas, utilisant une approche centrée sur l'acteur [Long, 1989], ne sont donc pas représentatives statistiquement, mais significatives [Mitchell, 1983] d'interactions entre logiques rentières et logiques productives au sein de stratégies paysannes complexes⁹. L'objectif est d'analyser la place de la rente du développement à l'échelon local au travers de l'usage qui en est fait.

Les logiques des acteurs des filières sont pour partie « délocalisées », au sens où les réseaux sociaux et les stratégies de captage de rentes externes occupent une place importante. La tendance actuelle marquée par l'émergence de l'échelon régional – *id est* sous-préfectoral, correspondant aux communes d'une décentralisation qui se fait attendre – comme niveau différencié de contrôle des ressources doit être comprise comme expression de ces stratégies hybrides. Se constituent des fédérations de groupements capables de démultiplier cette double logique économique de drainage de la rente du développement et de gestion de ressources générées localement, remplissant à la fois des fonctions de courtage en développement, courtage économique et prestation de services. Les liens avec les services agricoles de l'État et l'administration territoriale sont complexes, pas toujours conflictuels – la société civile rurale ne se construit pas nécessairement contre l'État, contrai-

différents rapports de production dans lesquels les paysans (qui n'étaient pas que des paysans) étaient engagés » et elle peut « se combiner à d'autres logiques d'action économique, comme, il faut le rappeler, à des logiques d'action non économique, au sein de rapports de production variés » [*ibidem*: 119, 124]. Il s'agit donc d'aller au-delà du concept d'articulation des modes de production, dont l'origine structuralo-marxiste, au fondement du « caractère a-historique et téléologique de son mode explicatif fonctionnaliste » [Berman, 1992. 130], empêche de rendre compte de la complexité de la réalité rencontrée sur le terrain.

7 Le terme de « filière », pratique parce qu'usuel (à moins que ce ne soit l'inverse), est discutable, du fait de la connotation linéaire qu'il véhicule. Comme nous le verrons, une filière doit plutôt se comprendre comme arène (ou ensemble d'arènes) de négociation pour la répartition de la valeur ajoutée générée par la commercialisation et la transformation d'un produit donné. Formes institutionnelles marchandes et non marchandes de coordination – réseaux sociaux, marchés, association, courtage, relations clientélistes – se combinent au sein d'une filière.

8 Pour l'igname, voir Adanguidi [1999], pour le maïs, Lutz [1994], pour le commerce transfrontalier de produits vivriers, Soulé [1994]. Le palmier à huile, première filière à avoir été l'objet d'une politique étatique spécifique au XIX^e siècle [Manning, 1982; Law, 1995], est mixte de ce point de vue [Ahohoukpanzon, 1988; Feil, 1994; Floquet, 1994; Le Meur, 1995].

9 Les cas et les sources d'information sont présentés de manière détaillée dans Le Meur [1997 b] pour la filière ananas, dans Le Meur *et alii* [1999] pour la riziculture.

rement à ce que laisse entendre un discours idéologique courant –, et les configurations régionales du développement sont parfois caractérisées par l'émergence d'un bloc stratégique réunissant services agricoles de l'État, fédérations de groupements et ONG nationales ou internationales.

Dernier élément constitutif de cette production locale des politiques agricoles [Le Meur, 1997 a] sur lequel nous reviendrons brièvement en conclusion, les organisations de producteurs jouent aussi un rôle considérable, quoique variable dans sa nature, dans l'économie politique locale et régionale. Il en va ainsi du financement du « développement local » (infrastructures) par la ristourne du coton, sur la base d'un brouillage des catégories de biens, biens privés, collectifs et publics, et de conversions de ressources.

Ananas : accès à l'exportation et arrangements institutionnels

L'introduction en Afrique de l'Ouest par les Portugais de cette plante d'origine sud-américaine remonte au XVI^e siècle, sa culture dans la région de Ouidah est attestée au début du XVIII^e siècle [Law, 1991 : 38, 40], mais son développement comme culture intensive de rente est très récent au Bénin. L'échec d'une exploitation privée, lancée en 1972 puis reprise par l'État, a paradoxalement abouti à une diffusion du savoir-faire relatif à l'intensification des techniques culturales auprès de paysans du département de l'Atlantique ayant travaillé comme salariés sur la ferme d'État¹⁰. Celle-ci a été rachetée en 1990 par un entrepreneur politico-économique à la faveur de la libéralisation de l'économie et avec l'aide de bailleurs de fonds extérieurs (Caisse française de développement, Banque mondiale). L'ajustement entre l'offre et la demande d'innovation se fait à ce moment. Dans un contexte de pression foncière et démographique très forte et d'insécurité généralisée en particulier en matière d'accès à la terre, outre des paysans en mal d'alternatives après les échecs des filières caféières dans les années soixante et oléagineuses (palmier à huile) dans les années soixante-dix et quatre-vingt, émerge une nouvelle catégorie d'acteurs sociaux amenés à jouer un rôle central dans la société rurale béninoise. Il s'agit d'une frange hétérogène de jeunes diplômés sans emploi, déscolarisés et « déflatés » de la fonction publique qui tentent un retour à la terre selon des logiques elles-mêmes diverses (productives, spéculatives, rentières). Ces néoruraux vont occuper une place importante dans la constitution de la filière ananas, dans les domaines de l'intensification et de l'exportation de la production. Celle-ci est évaluée à 6 000 tonnes en 1990, la surface cultivée à 500 hectares en 1994; les exportations passent de 600 tonnes environ en 1993 (soit 0,1 % des exportations mondiales d'ananas frais) à 1 600 tonnes en 1996.

Si le revenu par unité de surface et aussi par unité de travail que l'ananas intensif (60 000 à 70 000 pieds à l'hectare, fertilisation chimique, induction florale) permet de générer est largement supérieur à celui du maïs ou du manioc dans les

10 Gérée par la Sonafel (Société nationale des fruits et légumes) et avec pour principale actionnaire la BBD (Banque béninoise de développement) qui sombrera avec l'ensemble du système bancaire d'État en 1988, l'histoire de cette société [Gnimadi, 1995 a: 94-95] est significative de la politique agricole à la fois volontariste et minée par une néopatrimonialisation généralisée du régime Kérékou.

conditions techniques et agroécologiques du Sud-Bénin, la durée du retour de l'investissement est un facteur essentiel à prendre en compte (18 mois pour l'ananas, 3 mois pour le maïs), ainsi que la quantité de travail requis, environ 850 hommes-jours contre 70 à 90¹¹. Deux autres ressources essentielles au démarrage de la culture de l'ananas sont la terre et les rejets. L'accès à ces ressources combine mécanismes de marché et insertions dans des réseaux qui sont soit préexistants et activés pour l'occasion (cas du foncier), soit construits autour d'une activité économique (cas des rejets).

- Les difficultés d'approvisionnement en rejets sont considérées comme une contrainte majeure au démarrage de la culture de l'ananas par les producteurs. La solution la moins coûteuse est *a priori* de produire les rejets sur l'exploitation et d'étendre progressivement la surface cultivée, ce qui nous renvoie à la question sensible de l'accès à la terre. Si la majorité des planteurs sont propriétaires de la terre qu'ils exploitent (83 % dans l'étude de Gnimadi [1995 b]), plus des deux tiers achètent leurs rejets à d'autres exploitants, contribuant à la création de réseaux de producteurs en général polarisés autour d'un gros planteur. Les liens entre membres de ces réseaux sont souvent asymétriques, les gros planteurs, vendeurs de rejets (et éventuellement d'intrants) achetant souvent leur production aux plus petits pour éventuellement l'exporter (« exportation indirecte », cf. *infra*), alors que les petits producteurs travaillent aussi comme journaliers sur les grosses exploitations.

- L'accès au foncier au Sud-Bénin est conditionné par des contraintes fortes : pression démographique (150 à 250 habitants au kilomètre carré en zones rurales), proximité de centres urbains (dont Cotonou, environ 600 000 habitants), projet agro-industriel de promotion de la culture du palmier à huile à base de pseudo-coopérativisation et d'expropriation foncière ayant gelé de vastes espaces [Le Meur, 1995]. La marchandisation de la terre y a été parfois très précoce, précoloniale [Law, 1991] et les transactions foncières sont marquées par une forte insécurité, des fluctuations de prix brutales non corrélées à un ajustement de l'offre à la demande ou au niveau de fertilité, et une superposition de droits non hiérarchisés et objets d'interprétations diverses [Neef, 1997; Le Meur, 1998 b]. Les néoruraux vont investir leurs compétences spécifiques – capital linguistique, scolaire et social (sous forme de réseaux aux contenus identitaires divers et traversant les frontières très perméables entre État et société) – pour négocier à leur profit la question foncière, réduisant les coûts de transaction liés à l'accès à l'information et déplaçant les lieux de la négociation (où les règles sont plus produites que simplement discutées) vers des

11 L'ananas intensif exporté permet de dégager un revenu de 2 à 3 millions francs CFA par hectare, contre 30 000 à 100 000 francs CFA pour les principales cultures vivrières commercialisées de la région (maïs, arachide, niébé, manioc). Seule la patate douce sur billons autorise des revenus de l'ordre de 400 000 francs CFA/hectare [Floquet, Mongbo 1998 : 85]. Les revenus par journée de travail sont de l'ordre de 2 300 à 3 500 francs CFA pour l'ananas contre 300 à 500, 1 000 francs CFA dans le meilleur des cas pour les autres cultures (ces chiffres indicatifs sont issus de plusieurs études agroéconomiques conduites au Sud-Bénin [Floquet, 1994; Floquet, Mongbo, 1998; Ganlaki, 1993; Gnimadi, 1995 b; Lelièvre, 1994]). Il faudrait, pour être complet, inclure les cultures illégales, principalement le cannabis, qui se développent actuellement dans certaines zones du Sud et du Nord-Ouest du Bénin (cf. les études de cas ouest-africaines présentées par É. Léonard [1998]).

échelons politiques et administratifs quasiment hors d'atteinte des paysans avec lesquels ils sont en concurrence et souvent en conflit pour l'accès à la terre¹².

L'ananas vendu sur les marchés ruraux et urbains régionaux est déjà une culture rentable. L'exportation (essentiellement vers l'Europe) permet d'augmenter la valeur ajoutée d'au moins 40 %, en dépit des commissions prélevées par les intermédiaires de la chaîne. En revanche, les risques sont nettement plus élevés, ainsi que les coûts (transports, conditionnement, intermédiaires) et le savoir-faire exigé pour pénétrer le marché mondial et satisfaire aux exigences de standardisation de la qualité des consommateurs européens. La notion de courtier économique est ici utile pour décrire ces intermédiaires correspondant à un type particulier d'entrepreneur qui « opère à la fois dans les arènes locales et extralocales [...] et doit avoir des liens avec les systèmes locaux de production et de distribution et les marchés externes » [Long, 1975 : 274]. Courtage économique et courtage en développement peuvent coexister, en liaison avec l'activation de réseaux remontant jusqu'aux arènes politiques nationales, comme le montre cet extrait d'entretien réalisé avec le leader d'un groupement de néoruraux producteurs d'ananas :

« — Carbona [qui appuie la Fédération des groupements d'intérêt économique (FGIE) dans sa recherche de débouchés à l'exportation – PYLM], il est Français, mais il a connu Tevoedjre [actuel ministre du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'emploi] au Bureau international du travail. Mais c'est un Français qui, quand même, au niveau des relations, il paraît qu'il est bien connu en Europe. [...] Il vit en France, il est venu seulement pour cela. [...] Bon, il a essayé de convaincre la Caisse française de développement et la CFD a injecté un peu d'argent dans cette structure, mais comme... maintenant, quand on contacte la Caisse, elle refuse de... tant que nous ne serons pas bien structurés, elle ne va plus donner son argent. C'est une filière qui a beaucoup d'avenir mais nous ne sommes pas bien organisés, alors ça ne marche pas.

PYLM — *Parce que vous avez essayé à travers la Fruitière du Bénin d'obtenir des financements ou une aide de la CFD?*

— Non, il y a le colonel Dankoro qui est parmi nous. Quand il était ministre, ministre du Commerce, il connaissait des responsables au niveau de la Caisse et il s'est rapproché de ces responsables qui ont dit qu'ils veulent bien nous aider à organiser la filière ananas au Bénin. [...] Il a alors demandé à Tankpinou [le plus gros producteur d'ananas du pays, qui a racheté la ferme d'État de la Banque béninoise de développement (BBD), la SOBAF – PYLM; cf. *supra*], il dit que la Caisse est prête à financer l'organisation de cette structure unique mais pas la production, tant que la structure ne sera pas [réalisée]. Si bien qu'on a formé sur le terrain une association appelée Association des producteurs de fruits du Bénin dont le président est Tankpinou » (28 mars 1996).

On peut actuellement identifier trois grands types d'arrangements institutionnels au sein de la filière béninoise de production et d'exportation d'ananas vers l'Europe.

12 Hors d'atteinte au sens où leur capital propre s'y trouve automatiquement déprécié. Parler uniquement en termes de déprivation ne rendrait pas compte de la réalité du conflit. Les paysans en concurrence avec les néoruraux disposent de formes de capital (capital social local, compétences occultes) qui ont un domaine d'efficacité restreint, les désavantageant face aux stratégies de délocalisation de la négociation des jeunes diplômés (cf. Le Meur [1999] pour une étude de cas de la stratégie complexe d'installation et de sécurisation foncière d'un groupement de jeunes diplômés sans emploi retournés à la terre dans la région d'Allada).

– *Exportation indirecte*. Un certain nombre de petits producteurs atteignent les standards de qualité pour exporter, mais préfèrent vendre à un gros planteur-exportateur. Les raisons sont un volume de production trop faible (ou irrégulier), un manque de connaissance des procédures et canaux d'exportation, un capital trop faible pour supporter les investissements initiaux nécessaires à l'exportation ou un souci de minimiser le risque (aux dépens d'un revenu potentiellement plus élevé). Le planteur acheteur est dans ce cas à la fois commerçant et courtier économique et un avantage décisif réside dans la capacité à payer un employé à l'autre bout de la chaîne, sur les marchés de gros en Europe, pour négocier au mieux le prix final. Pour les petits producteurs impliqués, le coût de l'opération réside dans le fait que leur production est en général sous-payée par le planteur-exportateur dont la stratégie consiste à conserver autant que faire se peut le monopole de l'information sur les prix et les canaux commerciaux. Ajoutons que la relation liant petits producteurs et gros planteurs ne se réduit pas à la vente d'ananas : force de travail, rejets, éventuellement intrants et crédits font partie des transactions.

– *Organisation polarisée*. La stratégie de certains gros planteurs passe par la création d'une association de producteurs gravitant autour de leur exploitation. On retrouve les mêmes échanges (travail, intrants) que dans le cas précédent, mais le planteur principal ne remplit pas une fonction de courtage économique (il n'achète pas leur production aux petits planteurs et n'exporte pas directement), mobilisant des réseaux sociaux (liés à des appartenances partidaires et régionales : les deux sont profondément imbriquées au Bénin) au niveau le plus élevé des arènes politico-administratives nationales pour les soutenir dans leur entreprise d'exportation¹³. Ces *big men* mettent donc en relation des sphères différentes [Barth, 1967] selon des stratégies classiques de chevauchement (*straddling*) des champs économiques, politiques et du développement [Médard, 1992], mais à des fins productives et commerciales (développement d'une filière d'exportation). L'exemple béninois typique est constitué par l'Association des producteurs de fruits et légumes du Bénin (APFB) autour de la personne de F. Tankpinou, reprenneur de la ferme d'État mentionnée ci-dessus, et dont est également membre un ancien ministre du Commerce de Kérékou (cf. extrait d'entretien *supra*). Ces gros planteurs mettent à profit ces mêmes réseaux et compétences pour obtenir d'importants prêts individuels, alors qu'il n'existe officiellement aucune politique de crédit pour la culture de l'ananas [Gnimadi, 1995 b : 58].

– *Association de petits producteurs*. Ces associations rassemblent des producteurs cultivant au maximum 2 hectares d'ananas (sachant qu'en 1995, les cinq plus gros producteurs d'ananas du département de l'Atlantique cultivaient respectivement 120, 31, 21, 20 et 15 hectares, le vingtième 5,5 hectares [Kpoyin, 1995]). Il s'agit tout d'abord de mettre en commun la production de manière à pouvoir fournir un flux régulier et suffisant sur le marché. Cela signifie non seulement une commercialisation commune, mais aussi un accord sur la qualité et éventuellement une planification de la production et de la mise en marché. La stratégie de ces groupements

13 Les échanges de biens et services matérialisant cette mobilisation restent un point obscur de l'enquête. On peut distinguer analytiquement des échanges internes à des réseaux déjà existants (fondés sur diverses « identités sectionales » [Berry, 1993 : 16]) et des formes plus individualisées de corruption [Olivier de Sardan, 1996].

visé à sortir de la sphère d'influence des gros planteurs pour parvenir à un contrôle de la filière supérieure en aval, en vue d'exporter, et en amont, pour drainer des ressources leur permettant d'investir dans la production. La FGIE de l'Atlantique a ainsi recouru à une ONG française qui joue typiquement un rôle de courtage¹⁴, les mettant en contact avec des grossistes en France, contrôlant les transactions sur place, et informant le groupement sur les prix, les normes de qualité et les coûts de commercialisation. C'est le projet français de professionnalisation de l'agriculture béninoise (PPAB) qui aurait initialement servi d'intermédiaire entre l'association de planteurs et l'ONG [Bako-Arifari, communication personnelle]. La différence avec le courtier économique classique est que l'ONG ne touche pas de commission sur les transactions mais est « rétribuée » (financée) sur le marché de l'aide au développement. Le même groupement, en faisant appel à un projet de coopération franco-béninois basé à la faculté des sciences agronomique de l'Université nationale du Bénin, joue sur plusieurs tableaux : à la recherche de conseil technique et d'information relative aux procédures d'exportation, il mise sur les contacts que les membres du projet vont leur permettre de nouer avec d'autres bailleurs de fonds, ceux-ci devenant un des maillons de la chaîne de courtage. Un aspect de cette stratégie de prise de contrôle de la filière consiste en la mise en concurrence de plusieurs opérateurs, commerçants, courtiers en développement, gros planteurs, et en l'accès à des sources diverses d'information. Enfin, au sein de ces associations elles-mêmes, certains peuvent être tentés de jouer leur propre partition en monopolisant l'information et les contacts avec l'extérieur et en recourant à leurs propres réseaux. Ils deviennent ainsi les courtiers de leur propre organisation et réinvestissent les profits symboliques et matériels réalisés dans d'autres entreprises [Le Meur, 1997 b : 16-20]. Cette position, expression d'un rapport de forces (elle n'est pas reconnue et institutionnalisée au sein de l'association de producteurs), est porteuse de conflits qui peuvent aller jusqu'à mettre en danger la survie de l'association et générer des processus de fragmentation dans le champ des organisations paysannes.

Les évolutions actuelles de la filière restent marquées par l'entrelacement des logiques et la compétition entre groupes de producteurs pour l'accès à l'exportation. Récemment un groupe d'une quinzaine de producteurs appartenant à des associations différentes s'est constitué en CETA (Centre d'étude des techniques agricoles), modèle français de groupement agricole d'échange d'information technique, dont le conseiller est l'un des agronomes du projet mentionné ci-dessus. Ces planteurs poursuivent une stratégie d'amélioration technique¹⁵ tout en maintenant la porte ouverte à un possible drainage d'aide au développement. Dans le même temps, l'APFL dirigée par F. Tankpinou se rapproche du Carder Atlantique et des unions sous-préfec-

14 Selon la définition classique de J. Boissevain, à savoir « un type particulier d'entrepreneur: quelqu'un qui contrôle des ressources de second ordre et les manipule pour son propre profit », les ressources de second ordre étant définies comme des « contacts stratégiques avec d'autres personnes qui contrôlent de telles ressources [«ressources de premier ordre » : terre, emploi, savoir, etc.] ou ont accès à ces personnes » [Boissevain, 1974 : 147-148].

15 On est proche ici de la notion de « groupe professionnel local » développée par J.-P. Darré dans le contexte rural français, « groupe coactif » défini par « (a) des activités semblables de ses membres, exercées dans des conditions semblables, (b) la proximité matérielle assurant la possibilité quotidienne de dialogue entre les membres du groupe, (c) une connaissance partagée de la composition, de la forme et des limites du groupe » [Darré, 1996 : 71].

torales de producteurs (USPP) [Agueh, 1997] dans le cadre d'une stratégie proche de celles que nous allons retrouver dans le cas du riz. Celles-ci voient se développer des alliances à l'échelon sous-préfectoral essentiellement entre services de l'État et organisations de producteurs, sur la base d'une convergence d'intérêts: les services de l'État, jusque-là techniquement à la traîne des producteurs, essaient d'entrer dans une filière porteuse, alors que les associations groupées autour de gros planteurs poursuivent leurs stratégies de recherche d'appuis en tout genre.

Riz: organisations paysannes, rentes externes et internes

À l'instar de l'ananas, le riz est une culture à la fois ancienne [Law, 1991 : 34] et marginale au Bénin. Toutefois, l'originalité de l'économie politique du riz tient à ce qu'elle s'est en quelque sorte constituée en deux sphères séparées, l'une rentière liée à l'État contrebandier, l'autre productive marchande, à destination locale, mais mettant aussi en œuvre des mécanismes de captation de la rente du développement.

La production annuelle d'environ 11 000 à 12 000 tonnes pour une surface cultivée de 7 000 hectares couvre moins de 20 % des besoins estimés à environ 50 000 à 60 000 tonnes par an [Ahoyo, 1997 : 34]. Le riz est une composante essentielle du commerce de transit et de réexportation¹⁶ vers le Nigeria, qui fait partie intégrante de la politique de captage de rentes de ce pays. Le volume réexporté, variant entre 7 000 et 23 000 tonnes entre 1973 et 1982 [*ibidem*: 144] a explosé dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, après une courte rupture en 1989, avant de se contracter de nouveau en 1994 en raison de la dévaluation qui a entraîné une réorientation des activités de réexportation au Bénin [Coussy *et alii*, 1994 : 54-56; Banégas, 1998 : 358-369].

La production de riz est longtemps restée concentrée dans le nord du pays, en particulier dans les collines de l'Atacora et dans le bassin du Niger, jusqu'au démarrage du projet d'aménagement de la basse vallée de l'Ouémé (Sud-Est du pays) dont l'idée initiale remonte aux années cinquante; le démarrage de la production est intervenu en 1969. Ce projet, bâti sur la même logique modernisatrice et autoritaire que ceux visant à promouvoir le palmier à huile, a été un échec [Mondjannagni, 1977 : 511-524]. C'est seulement depuis les années quatre-vingt-dix, en particulier depuis la dévaluation du franc CFA survenue en 1994, que se développent des aménagements de bas-fonds rizicoles de petites dimensions¹⁷.

16 Soulé [1994 : 176] différencie transit et réexportation par le fait que la seconde est illégale pour le pays importateur, reposant non pas sur des dispositions contractuelles entre deux pays, mais sur une conjoncture particulière (mesures protectionnistes, embargo, disparités dans les politiques fiscales, monétaires et douanières) limitant une circulation « libre » des produits. La réexportation est une forme de contrebande spécifique en ce sens qu'elle peut constituer une composante de la politique économique nationale. De fait, les acteurs des filières de réexportation au Bénin ont bénéficié d'importantes facilités de crédit de la part du secteur bancaire nationalisé et d'une libéralisation de la filière dans les années quatre-vingt [Igué, Soulé, 1992 : 106-107; Galtier, Tassou, 1998; Heilbrunn, 1997; Sindzingre, 1998].

17 La FAO et le PNUD ont mis en place dans les années quatre-vingt un projet non spécifiquement rizicole d'aménagement des bas-fonds à l'échelle nationale, domicilié à Porto-Novo, à la direction du Génie rural. Ses résultats ont été peu convaincants dans l'ensemble. C'est seulement dans sa dernière phase, dans les années quatre-vingt-dix, qu'ont été privilégiés de petits aménagements de type casiers rizicoles, dont les techniques et coûts d'implantation et d'entretien étaient plus facilement maîtrisables par les paysans.

Production, consommation, transit et réexportation de riz au Bénin (1985-1992)

| | Surface cultivée (ha) | Production (t) | Consommation locale (t) | Quantité débarquée au port de Cotonou (t) | Quantité destinée au transit (t) | Quantité réexportée (t) | Quantité réexportée (%) |
|------|-----------------------|----------------|-------------------------|---|----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1985 | 5 279 | 6 748 | 22 000 | 120 300 | 32 600 | 65 700 | 54 |
| 1986 | 7 100 | 8 537 | 25 000 | 201 500 | 67 400 | 109 100 | 54 |
| 1987 | 6 956 | 8 141 | 30 300 | 389 182 | 36 300 | 326 000 | 83 |
| 1988 | 7 120 | 9 708 | 48 700 | 284 182 | 61 100 | 170 500 | 60 |
| 1989 | 6 528 | 8 976 | 50 600 | 90 426 | 30 000 | 9 900 | 11 |
| 1990 | 7 836 | 10 940 | 52 600 | 189 436 | 27 600 | 110 000 | 58 |
| 1991 | 7 739 | 10 461 | 58 000 | 312 091 | 45 600 | 208 400 | 66 |
| 1992 | 7 925 | 11 464 | 58 300 | 331 609 | 57 540 | 216 669 | 65 |
| 1993 | 8 447 | 11 832 | ? | 412 470 | ? | ? | ? |
| 1994 | ? | ? | ? | 267 591 | ? | 57 300 | ? |
| 1995 | ? | ? | ? | ? | ? | 7 740 | ? |
| 1996 | ? | ? | ? | ? | ? | 22 360 | ? |

Sources : Soulé [1994 : 186], FSA-UNB [1994 : 60-61], Lares, [1995 : 50], Banégas [1998 : 361].

La « descente des paysans dans les bas-fonds » est un phénomène complexe qu'il est impossible de réduire à une simple conséquence de la pression démographique [Lavigne Delville, Boucher 1998]. L'étude de cas qui suit est doublement significative. D'une part, elle est révélatrice de ces mécanismes combinant les nécessités de l'intensification agricole avec les logiques productives et courtières développées par des catégories définies d'acteurs locaux, et interférant avec des formes de politisation du foncier [Le Meur, 1998 b]. D'autre part, le groupement rizicole décrit constitue le noyau originel d'une union des producteurs de riz du département du Zou (Uniriz) dont l'importance dans le paysage des organisations agricoles du centre du pays va grandissante [Le Meur *et alii*, 1999].

Sowè, fondé dans les années trente par des migrants idatcha (sous-groupe yoruba), est un village situé dans la sous-préfecture de Glazoué (Zou) dans une zone de colonisation ancienne (zone de forte colonisation et à dominante cotonnière, selon la classification agroéconomique élaborée pour le centre et Sud du Bénin par Floquet et Mongbo [1998 : 4]). Depuis les années soixante-dix, la zone est devenue un foyer d'émigration en direction de la région de Savè située un peu plus au nord. Le développement de la riziculture doit beaucoup à ces réseaux migratoires (approvisionnement en semences, aménagement de nouveaux bas-fonds, encadrement technique de l'Uniriz). Le dynamisme économique et associatif remarquable de Sowè plonge ses racines dans une histoire de relations avec l'extérieur dont les trois époques successives correspondent au captage de rentes différentes :

- rente migratoire (migrations internationales vers le Ghana et la Côte-d'Ivoire ; années cinquante et soixante) ;

- rente étatique (place centrale du Club 4D, ressortissant jouant un rôle de courtier au sein du Carder [von der Lühe, 1996], accès aux vivres PAM, moulin à maïs, pompes);
- rente du développement (marquée par un changement de génération : ce sont à présent des jeunes, nés dans les années soixante, scolarisés à Parakou ou Dassa puis retournés au village, parfois après un apprentissage, mais sans avoir véritablement migré).

Cette extraversion a permis l'accumulation par strates successives d'un capital social qui doit être évalué à l'échelon familial et non à l'aune des seules trajectoires individuelles. L'actuelle phase marquée par la présence de nombreuses ONG dans le village ne s'explique pas non plus uniquement en termes de courtage individuel, ces activités étant médiatisées par des groupements de producteurs (cotonniers et riziocoles) qui sont devenus des acteurs centraux de la société villageoise.

Le point de départ est en l'occurrence constitué par le Club 4D créé dans les années soixante-dix, regroupant une dizaine de personnes autour de la culture du coton puis du riz dans le bas-fond alors non aménagé de Sowè I. Aucun des membres du Club 4D n'est alphabétisé et c'est par l'intermédiaire d'un agent de vulgarisation agricole (AVA) du Carder, que contact est pris avec le projet d'aménagement des bas-fonds financé par la FAO et le PNUD (*cf. note 24*). Le délégué (dénomination du chef de village sous Kérékou) a entre-temps proposé d'élargir l'initiative à tout le village lors d'une assemblée générale, et les techniciens du projet démarrent le travail en 1994 après une étude socioéconomique. Le travail de défrichage et d'essouchage ainsi que la construction des diguettes sont assurés par les villageois : leur participation en fait des membres du groupement rizicole Adjakete, bénéficiaires de parcelles en fonction de leur apport en travail. Le savoir technique acquis dans le cadre de ce projet va se diffuser sur un mode semi-formel (deux hommes et deux femmes ont été choisis par le groupement pour suivre une formation en levée topographique), semi-informel, par sollicitations de villages voisins voulant se lancer dans la même entreprise. Le bas-fond de Sowè I va lui-même s'étendre au-delà du domaine délimité par le projet, sur l'initiative des paysans intéressés au développement de la riziculture. Par la suite, deux nouveaux groupements créés en 1996 à Sowè I (Kassohokpo) et 1997 à Sowè II feront appel aux compétences techniques des leaders d'Adjakete pour réaliser leur aménagement. Dans la zone aménagée par le projet, la question foncière sera gérée par les instances politiques locales élues (chef de village) tandis que la chefferie, exclue dans un premier temps, tentera de contrôler l'attribution des terres dans la zone d'expansion paysanne du bas-fond.

Vont ensuite se poser les questions de l'approvisionnement en intrants et de la commercialisation du riz. Le dispositif institutionnel qui se met en place fait intervenir le Carder, l'ONG Sasakawa Global 2000, le groupement villageois (GV) cotonnier de Sowè I, la Société nationale pour la promotion agricole (Sonapra), la Caisse rurale d'épargne et de crédit (CREP) et le groupement rizicole Adjakete.

Les GV étaient initialement réticents à accorder des intrants pour le riz dont la commercialisation est partielle, locale et fragmentée, ce qui pose d'évidents problèmes de récupération des prêts de campagne (le modèle GV est fondé sur le remboursement automatique lors de la « paye » du coton). Le projet FAO n'est concerné que par l'aménagement lui-même et Adjakete prend contact dès 1994 avec l'ONG nippon-américaine Sasakawa Global 2000 qui conditionne son aide à la création d'une CREP à Sowè : l'ONG fournit le coffre-fort alors que les membres du groupement, par leur apport en travail et en argent (cotisation individuelle de 500 francs CFA), réalisent le bâtiment en 1995. Sasakawa négocie directement l'achat d'intrants avec la Sonapra : l'État n'intervient dans la politique agricole locale qu'en creux, sur sollicitation. Par la suite se met en place un système de collaboration entre GV, CREP et

groupement rizicole selon lequel le remboursement des intrants destinés au riz se fait au moment où le coton est payé (tous les riziculteurs sont aussi producteurs de coton).

La troisième phase de l'histoire du riz à Sowè concerne la structuration régionale des groupements. Elle est marquée par une imbrication accrue entre acteurs impliqués et par l'extension du rôle des ONG nationales qui sont en réalité plutôt des bureaux d'études.

Les groupements riziocoles se développent rapidement dans le Zou et ils s'organisent bientôt (novembre 1995) en association des producteurs riziocoles du Zou-Nord (Apriz-Nord). L'idée a en partie germé lors d'un voyage d'étude de riziculteurs béninois au Burkina Faso organisé par le Redad (Réseau pour le développement de l'agriculture durable) en 1995 avec la participation de l'ONG MRJC (Mouvement rural de la jeunesse chrétienne). Les thèmes mis en avant sont l'aménagement des bas-fonds et la commercialisation du riz, mais c'est autour de l'accès à des variétés améliorées (en remplacement du *gambiaka* aux rendements trop faibles) que des contacts sont pris avec l'Inrab (Institut national de la recherche agricole du Bénin, station de Cana). Les coûts sont estimés trop élevés et l'idée de former des producteurs semenciers est lancée. Des groupements de la sous-préfecture de Zogbodomè dans le sud du département sont associés : ils produisent du riz de contre-saison et l'approvisionnement croisé entre producteurs du Nord et du Sud du Zou devient ainsi possible. L'extension de l'Apriz-Nord au sud du département rend nécessaire un changement d'appellation et l'Uniriz (Union des groupements riziocoles du Zou) naît en novembre 1996. Le MRJC, d'après son représentant à Glazoué, a joué un rôle important dans ce processus. Surtout, l'ONG a mis l'Uniriz en contact avec un agronome français de la faculté des sciences agronomiques de l'Université nationale du Bénin (FSA-UNB) travaillant dans le cadre d'un projet d'appui à la formation des agronomes (Pafpa) qui l'a aidée à la rédaction d'une demande de financement pour l'achat de matériel agricole (décortiqueuse, tracteur). L'Uniriz, dont la contribution des 36 groupements membres s'élève à 6 millions de francs CFA, obtiendra un prêt AIPB (Appui aux initiatives paysannes de base) de 5 millions de francs CFA du Cepepe (Centre de promotion des petites entreprises) et une subvention de 18 millions de francs CFA de la Caisse française de développement (CFD). Le résultat sera la construction du Camar (Centre d'appui en machinisme agricole aux riziculteurs) à Glazoué, structure de l'Uniriz prestataire de services auprès des producteurs de riz (décorticage, labour). Par ailleurs, 40 riziculteurs choisis à parts égales dans les sous-préfectures de Glazoué et Dassa doivent participer au programme de conseil en gestion des exploitations agricoles initié par un autre membre du Pafpa et auquel participent plusieurs ONG dont le MRJC. Cinq membres d'Adjakete avaient été désignés, mais deux se sont désistés faute d'être francophones. L'Uniriz poursuit actuellement son travail de recherche d'appuis de la part des ONG¹⁸ tout en continuant à démarcher pour la commercialisation ; ses représentants ont en particulier entrepris de nouer des contacts directs avec les groupements riziocoles du Borgou (Union des producteurs du périmètre irrigué de Malanville, membre de l'UDP du Borgou) et, à travers eux, avec les commerçants nigériens avec lesquels ils sont en cheville. Ils ont aussi relancé l'idée d'une collaboration avec l'Union sous-préfecturale des producteurs (USPP) de Glazoué. La relation entre les deux organisations prend plusieurs formes. L'USPP abrite un projet japonais de crédit dont certains groupements membres de l'Uniriz bénéficient depuis 1997 (décortiqueuse, mini-tracteur pour Adjakete et Kassohokpo associés, aide aux producteurs semenciers, sur la base d'une idée du Carder : dans ce cas l'USPP fournit globalement l'Uniriz qui répartit ensuite

18 MRJC, atelier Gref (Génie rural, aménagement, équipement par la formation), projet CIDR-Picardie. Il est intéressant de noter que le MRJC comme l'atelier Gref travaillent pour l'instant sur le mode du quasi-bénévolat avec les riziculteurs, tout en commençant à étudier sérieusement des modalités de rétribution centralisées par l'Uniriz. On peut voir ce changement en cours comme la concrétisation d'une transformation déjà amorcée d'ONG financées sur le marché du développement en bureaux d'études prestataires de services.

les semences). La question la plus épineuse concerne l'affiliation possible de l'Uniriz à l'Union départementale des producteurs du Zou (UDP) qui fédère les USPP. Un des enjeux principaux réside dans la commercialisation des intrants: l'USPP travaille comme intermédiaire prestataire de services entre les trois fournisseurs agréés par l'État et les GV et touche une commission par kilogramme d'engrais et litre de pesticide revendus. L'engrais des riziculteurs est en revanche fourni par la Crep qui revend au prix d'achat alors qu'elle l'a acquis auprès de Sasakawa Global 2000 à un tarif subventionné. La fonction de prestataire de service, dont la rétribution est cette fois issue du marché du développement, est donc prise en charge par la Crep au détriment de l'USPP.

Cette présentation un peu longue, rançon de l'analyse processuelle [Moore, 1987] privilégiée ici, se justifie par la nécessité de mettre à jour l'imbrication des logiques informant le développement de la riziculture dans le centre du pays. On peut résumer les points saillants comme suit:

- la logique productive et commerciale est essentielle et elle sous-tend aussi les stratégies de captage de rente du développement comme celles de courtage économique (mise en contact direct des groupements avec des acheteurs) et de prestation de services (y compris en matière de savoir-faire dans l'aménagement de bas-fonds) entreprises par les unions de producteurs;

- les activités de courtage ne sont pas individuelles, mais médiatisées par la construction d'associations paysannes locales et surtout régionales, au sein desquelles certains acteurs jouent toutefois un rôle dominant (les réseaux sociaux, en particulier migratoires, jouent cependant un rôle souvent crucial dans la diffusion de savoir-faire technique et commercial);

- l'échelon régional tend à devenir central, voyant la constitution d'un bloc réunissant fédérations de producteurs, services agricoles de l'État et ONG. Ces blocs, qui sont autant de lieux d'assimilation régionale d'élites étatiques et non étatiques pour paraphraser J.-F. Bayart, peuvent être aussi décrits comme des réseaux d'acteurs d'interface – *interface actor network* [Long, 1996] – dont une fonction est le drainage de rentes externes (rente du développement) et internes (rentes agraires), liées en particulier à la distribution des intrants;

- des lignes de conflits « horizontales » émergent entre organisations, pour l'accès à ces ressources (cf. le conflit entre l'Uniriz et l'UDP, Union départementale des producteurs du Zou théoriquement ouverte à toutes les productions mais de fait dominée par les intérêts cotonniers; l'UDP n'accepte l'adhésion de l'Uniriz que moyennant le versement d'une sorte de ristourne sur la commercialisation du riz, sans prestation de service en retour);

- les divergences d'intérêt sont également verticales, entre les différents niveaux, villageois, communal, sous-préfectoral, d'organisation. La transparence n'est actuellement pas de mise concernant la répartition des différentes formes de ristournes et commissions;

- les acteurs clés de l'émergence de la riziculture partagent des caractéristiques sociales souvent rencontrées chez les personnes remplissant des fonctions d'intermédiation, à savoir l'importance des relations extérieures liées à leur propre biographie et à l'histoire sociale du village [Le Meur *et alii*, 1999 : 12-13, 28-34].

Conversions de ressources et espace public local

Les cas du riz et de l'ananas sont représentatifs de l'imbrication des logiques à l'œuvre dans des filières agricoles marchandes en expansion. Les formes de captation de rentes identifiées tout comme la mise en valeur de réseaux sociaux et la construction d'organisations de producteurs sont souvent réinvesties selon une finalité productive et commerciale, phénomènes dont l'analyse nécessite d'aller au-delà du concept de dépendance. La métaphore utile de la filière trouve toutefois ici ses limites et la description, pour être complète, doit prendre en compte les interactions avec d'autres champs sociaux, qu'il s'agisse des arènes politiques locales ou bien d'autres filières. Ne pouvant pas approfondir ici cet aspect important¹⁹, nous nous limiterons à en esquisser certains éléments essentiels.

La capacité de certains acteurs, néoruraux dotés de formes spécifiques de capital (social, scolaire, linguistique) et entrepreneurs dans le cas de l'ananas, déscolarisés et migrants dans le cas du riz, leur permet de développer des stratégies complexes dont le versant productif et commercial est, comme nous l'avons vu, une composante essentielle. Toutefois, cette orientation fonctionne associée à d'autres domaines d'action dans le cadre de stratégies politico-économiques souvent empreintes de clientélisme [Le Meur, 1999]. Ces autres registres relèvent :

- du conseil technique, en concurrence avec les services de l'État,
- du courtage en développement (cette fois non directement dirigé vers la filière elle-même),
 - de stratégies politiques et syndicales agricoles,
 - d'une stratégie de sécurisation et éventuellement d'expansion foncière (servie par le capital social mais aussi par l'efficacité symbolique de la mise en scène des autres activités, en particulier de courtage).

L'arrivée de ces nouveaux acteurs sur la scène villageoise entraîne, de manière quasi mécanique, une transformation du champ du pouvoir local, du fait des compétences spécifiques qu'ils apportent et qui dévalorisent les ressources des tenants du pouvoir local. Le rôle des associations elles-mêmes reste toutefois centré sur les aspects technico-économiques de la filière.

Nous avons vu que le développement du riz se fait souvent dans des zones cotonnières. Le cas de cette culture, source essentielle de devise pour le pays, est à la fois particulier et structurant pour le champ du pouvoir local et les phénomènes de conversion de ressources privées et publiques. Les groupements villageois (GV) qui centralisent cette ressource interne tiennent un rôle économique clé. Ils gèrent l'accès aux intrants, non seulement pour le coton, mais aussi pour le vivrier, non officiellement (réaffectation d'intrants fournis à crédit pour le coton) et quasi officiellement pour la production de riz, servant dans ce cas de caution à des producteurs de riz qui sont aussi cotonniers. Ils ont ainsi su gérer au mieux la diversification des stratégies productives paysannes par une diversification de leurs

¹⁹ La reconstruction à l'échelon régional de l'ensemble des relations de productions et d'échanges internes et externes renvoie au modèle d'analyse proposé par N. Long et B. Roberts pour les *highlands* du centre du Pérou. La notion de région y est employée comme un « concept heuristique visant à capturer la nature mouvante des relations sociospatiales » [Long, Roberts, 1984 : 4].

propres stratégies de contrôle de ressources locales et externes. Ce circuit passe par le développement des Crep (Caisses rurales d'épargne et de prêt), initiées par l'ONG Sasakawa Global 2000 hors zone cotonnière au début, mais à présent largement répandues sur le territoire. Celles-ci constituent le lieu où s'effectuent ces transactions. En aval de la filière, à travers la gestion de la ristourne du coton, les GV sont le principal contributeur au budget local d'investissement. Ce financement du développement local passe par la double conversion d'une partie d'un bien privé, la production de coton, en un bien collectif, la « ristourne » : essentiellement l'excédent de poids entre la première pesée à l'échelon du GV et la seconde réalisée à l'usine d'égrenage, elle inclut aussi différentes prestations de services – mise en marché, frais de gardiennage, etc. Ce bien collectif privé est ensuite transformé en bien public, sous l'égide de l'État qui a assigné cette fonction à la ristourne du coton, et avec droit de regard du Carder sur la gestion, malgré la politique de désengagement lancée depuis 1989. Par exemple, la contribution des membres des GV de la commune pour la création d'une Crep peut passer par le blocage de la ristourne par le Carder [Le Meur *et alii*, 1999 : 27]. Phénomène indissociable du poids économique des GV, de la confusion entre biens collectifs et publics entretenue par l'État et de la complexité des circuits de circulation de la ressource, la non-transparence dans la gestion de ces groupements est une constante. Une réponse pragmatique répandue aux détournements récurrents passe par la destitution des responsables incriminés et un *turnover* rapide des équipes dirigeantes des GV. Cette pratique est indissociable d'un discours sur la corruption admettant l'inéluctabilité de son existence et donc la nécessité de la gérer au mieux des intérêts locaux (« quitte à ce que quelqu'un bouffe, autant qu'il soit de chez nous, on le contrôlera plus facilement »). Cette question centrale du financement du développement local renvoie à celle des ressources dont disposent les élus, à la fiction de leur bénévolat [Bako-Arifari, 1997 ; Le Meur *et alii*, 1999], et plus généralement au lien trop absent des études africaines entre représentation et fiscalité [Guyer, 1992].

L'analyse socioanthropologique des logiques économiques et sociopolitiques paysannes permet de dépasser bien des stéréotypes quant à l'économie morale des villages béninois et en même temps de donner un contenu empirique aux notions trop abstraites de dépendance et d'articulation des modes de production [Elwert, 1983 ; van Binsbergen, Geschiere, 1986 ; Berman, 1992]. Ce contenu est défini à la fois par des pratiques qui combinent de manière complexe des formes de production et de drainage de ressources externes et internes, et par des acteurs sociaux spécifiques constitutifs de groupes stratégiques dont les contours peuvent varier en fonction des enjeux. Les différents éléments mis à jour par ces études de cas (accès aux marchés, normes de production et de qualité, contrôle des ressources) sont en même temps ceux constitutifs des politiques publiques, mais ils sont ici élaborés largement en dehors des circuits étatiques, participant de la production locale de la politique agricole. Plus spécifiquement, l'intégration des formes de courtage en développement économique au sein d'organisations de producteurs apparaît comme un phénomène relativement nouveau, de même que la différenciation des niveaux locaux (villageois) et régionaux (sous-préfectoral). Ce dernier échelon occupe une place de plus en plus stratégique en termes de captage de

rentes et de collusion d'intérêts entre acteurs étatiques et non étatiques du développement rural, préfigurant une des formes que la décentralisation attendue pourrait revêtir dans les campagnes béninoises. Cependant, si la floraison d'associations actives, qui sont parfois des formes de visibilisation de réseaux sociaux préexistants, exprime le dynamisme de la « société civile rurale » et la complexification des intermédiations entre paysans, État et sphère du développement, elle ne contribue pas pour autant à la genèse d'un espace public local ou régional clairement différencié. Les fonctions étatiques sont prises en charge par des acteurs étatiques et aussi non étatiques et les premiers développent des stratégies individuelles éloignées de leurs fonctions officielles. Le dynamisme de l'économie politique des campagnes béninoises s'exprime dans – et renforce parfois – un flou institutionnel au sein duquel les frontières entre État et société civile et entre privé et public manquent souvent de netteté.

BIBLIOGRAPHIE

- ADANGUIDI J. [1999], *Formes de coordination au sein de la filière igname au Bénin. Étude d'un réseau de commercialisation*, Working Papers on African Societies 11, Berlin, Das Arabische Buch, 20 p.
- AGUEH M. [1997], « L'ananas, désormais produit de rente au Bénin », *la Nation* du 7 juillet 1997, n° 1769.
- AHOHOUNKPANZON M. [1988], *Du café au palmier à huile, deux expériences de modernisation dans la région d'Allada (Sud-Bénin)*, Cotonou, CBRST-Projet « Effets sociostructurels de l'assistance technique en Afrique de l'Ouest », 40 p.
- AHOYO N. [1997], « La compétitivité des différentes cultures avant et après la dévaluation du franc CFA: cas des systèmes de production intégrant la culture du riz au Sud-Bénin », in T. Bierschenk, P.-Y. Le Meur, M. von Oppen (eds), *Institutions and Technologies for Rural Development in West Africa*, Weikersheim, Margraf Verlag: 33-44.
- ALLEN C. [1989], « Bénin », in B. Szajkowski (ed.), *Marxist Regimes. Politics, Economy and Society (Bénin, Congo, Burkina Faso)*, Londres, Pinter Publishers: 1-144.
- BAKO-ARIFARI N. [1995], « Démocratie, régionalisme et "logique du terroir" au Bénin », *Politique africaine*, 59: 7-24.
- BAKO-ARIFARI N. [1997], « Financement sans budget: rétribution des fonctions politiques locales et corruption », contribution au séminaire de recherche *Sozialanthropologie und Entwicklungssoziologie*, Stuttgart, université de Hohenheim, 38 p.
- BANÉGAS R. [1998], *La Démocratie « à pas de caméléon »*. *Transition et consolidation démocratique au Bénin*, Paris, Institut d'études politiques, thèse de doctorat, Paris, Karthala, 700 p.
- BARTH F. [1967], « Economic Spheres in Darfur », in R. Firth (ed.), *Themes in Economic Anthropology*, ASA Monographs 6, Londres, Tavistock: 149-174.
- BERMAN B. [1992], « The Concept of "Articulation" and the Political Economy of Colonialism », in B. Berman, J. Lonsdale (eds), *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*, Book 1: *State and Class*, Oxford, James Currey: 129-139.
- BERRY S. [1993], *No Condition is Permanent. The Social Dynamics of Agrarian Change in Sub-Saharan Africa*, Madison, the University of Wisconsin Press, 258 p.
- BIERSCHENK T. [1993], *Außenabhängigkeit und Intermediarität: Merkmale des Staates in Benin vor 1989*, Sozialanthropologische Arbeitspapiere 52, Freie Universität Berlin, Das Arabische Buch, 35 p.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (éd.) [1999], *Les Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Apad-Karthala (à paraître).
- BIERSCHENK T., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (éd.) [1998], *Les Pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala, 296 p.

- VAN BINSBERGEN W., GESCHIERE P. (ed.) [1985], *Old Modes of Production and Capitalist Encroachment. Anthropological Explorations in Africa*, Londres, KPI, 341 p.
- BOISSEVAIN J. [1974], *Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalitions*, Oxford, Blackwell, 285 p.
- COUSSY J., HUGON P., RICHARD C., SINDZINGRE A. [1994], *Étude macroéconomique sur le Bénin après la dévaluation du franc CFA*, Paris, université Paris-X-Nanterre, Cered Forum, ministère de la Coopération, 102 p.
- DARRÉ J.-P. [1996], *L'Invention des pratiques dans l'agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissance*, Paris, Apad-Karthala, 194 p.
- ELWERT G. [1983], *Bauern und Staat in Westafrika. Die Verflechtung sozioökonomischer Sektoren am Beispiel Benin*, Frankfurt-New York, Campus, 383 p.
- FEIL P. [1994], *Endogene Neuerungsverbreitung als Teil des sozio-kulturellen Wandels. Eine Analyse der kleinbäuerlichen Lebenswelt in zwei Dörfern Südbenin*, Weikersheim, Margraf Verlag, 274 p.
- FLOQUET A. [1994], *Dynamique de l'intensification des exploitations au sud du Bénin et Innovations endogènes. Un défi pour la recherche agronomique*, thèse de doctorat, Stuttgart, université de Hohenheim, 425 p.
- FLOQUET A., MONGBO R. [1998], *Des paysans en mal d'alternatives. Dégénération des terres, restructuration de l'espace agraire et urbanisation au bas Bénin*, Weikersheim, Margraf Verlag, 190 p.
- FSA-UNB [1994], *Le Bénin en chiffres*, Cotonou, faculté des sciences agronomiques (département ESR), 117 p.
- GALTIER F., TASSOU Z. [1998], « La réexportation : vice ou vertu ? Le commerce du Bénin vers le Nigeria », *Autrepart*, 6 : 123-143.
- GANLAKI Z. [1993], *Étude économique de la production et de la commercialisation de l'ananas dans le département de l'Atlantique*, mémoire d'ingénieur agronome, Abomey-Calavi, FSA-UNB, 91 p.
- GNIMADI A. [1995a], « Une innovation spontanée : naissance de la filière ananas au Sud-Bénin », in *Innovation et Sociétés*, actes du XIV^e séminaire d'économie rurale, Montpellier, Inra-Cirad-Orstom, 2 : 93-100.
- GNIMADI A. [1995 b], *Étude de la filière ananas au Bénin*, Cotonou, Cepepe, 101 p.
- GUYER J. [1992], « Representation without Taxation : an Essay on Democracy in Rural Nigeria, 1952-1990 », *African Studies Review*, 35 (1) : 41-79.
- HEILBRUNN J. [1997], *Markets, Profits and Power. The Politics of Business in Benin and Togo*, Bordeaux, CEAN, Travaux et documents 53, 43 p.
- HIBOU Béatrice [1996], *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 268 p.
- IGUÉ J., SOULÉ B. [1992], *L'État-entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise ?*, Paris, Karthala, 210 p.
- KPOYIN M. [1995], *Rapport d'enquête sur quelques producteurs du département de l'Atlantique*, Cotonou, PPAB-PAFPA, 23 p.
- LARES [1995], *Commerce informel et Dévaluation du FCFA. Les échanges frontaliers de produits manufacturés Bénin/Nigeria décembre 1993-avril 1995*, Cotonou, CFD, Notes et études 56, 58 p.
- LAVIGNE DELVILLE P., BOUCHER L. [1998], « Dynamiques paysannes de mise en culture des bas-fonds en zones forestières d'Afrique de l'Ouest », in A. Leplaideur, A. Cheneau-Loquay (éd.), *Quel avenir pour les rizicultures d'Afrique de l'Ouest ?*, actes du colloque Cirad-CA/Regards, Bordeaux, avril 1995, cdrom.
- LAW R. [1991], *The Slave Coast of West Africa 1550-1750. The Impact of the Atlantic Slave Trade on an African Society*, Oxford, Clarendon Press, 376 p.
- LAW R. (ed.) [1995], *From Slave Trade to 'Legitimate' Commerce. The Commercial Transition in Nineteenth-Century West Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 278 p.
- LELIEVRE M.-C. [1993], *Contribution à l'analyse des systèmes de production sur la commune rurale d'Ahouanonzoun (Atlantique)*, Paris, Iedes-université de Paris-I, 95 p.
- LE MEUR P.-Y. [1995], « Le palmier vu d'en bas. État, paysannerie et pouvoirs locaux au Sud-Bénin », *Politique africaine*, 59 : 82-101.
- LE MEUR P.-Y. [1997 a], « Pour une socioanthropologie de la politique agricole. Le cas béninois », in T. Bierschenk, P.-Y. Le Meur, M. von Oppen (eds), *Institutions and Technologies for Rural Development in West Africa*, Margraf Verlag, Weikersheim : 309-320.

- LE MEUR P.-Y. [1997 b], *The Social and Political Embeddedness of Innovation. A Case Study about Pineapple Cropping in South Benin*, Working Papers on African Societies 11, Berlin, Das Arabische Buch, 24 p.
- LE MEUR P.-Y. [1998 a], « Empilements et chevauchements. Pouvoirs et histoire à Ahouannonzoun (Atlantique) », in T. Bierschenk, J.-P. Olivier de Sardan (éd.), *Les Pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala: 191-235.
- LE MEUR P.-Y. [1998 b], « Politique foncière et pouvoirs locaux au Bénin », contribution à l'atelier *Politiques publiques et Question foncière*, Montpellier, Orstom, 17-19 décembre 1998.
- LE MEUR P.-Y. [1999], « Courtage en développement et champ du pouvoir local au Sud-Bénin », in T. Bierschenk, J.-P. Chauveau, J.-P. Olivier de Sardan (éd.), *Les Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Apad-Karthala (à paraître).
- LE MEUR P.-Y., BIRSCHENK T., FLOQUET A. [1999], *Paysans, État et ONG au Bénin*, Working Papers on African Societies 33, Berlin, Das Arabische Buch, 51 p.
- LÉONARD É. [1998], « Crises des économies de plantation et trafic de drogues en Afrique de l'Ouest: les cas ivoirien et ghanéen », *Autrepart*, 8: 79-99.
- LONG N. [1975], « Structural Dependency, Modes of Production and Economic Brokerage in Rural Peru », in I. Oxaal, T. Barnett, D. Booth (eds), *Beyond the Sociology of Development: Economy and Society in Latin America and Africa*, Londres, Routledge & Kegan: 253-282.
- LONG N. (ed.) [1989], *Encounters in the Interface. A Perspective on Social Discontinuities in Rural Development*, Wageningen Studies in Sociology 27, Wageningen Agricultural University, 276 p.
- LONG N. [1996]. « Globalization and Localization: New Challenges to Rural Research », in H. Moore (ed.), *The Future of Anthropological Knowledge*, Londres, Routledge: 37-59.
- LONG N., ROBERTS B. [1984], *Miners, Peasants and Entrepreneurs. Regional Development in the Central Highlands of Peru*, Cambridge, Cambridge University Press, 288 p.
- VON DER LÜHE N. [1996], *Landwirtschaftliche Beratung oder Tauschhandel? Zur Funktionweise des T & V-Beratungssystems in den CARDER Atlantique und Borgou, Republik Benin*, Weikersheim, Margraf Verlag, 285 p.
- LUTZ C. [1994] *The Functioning of the Maize Market in Benin: Spatial and Temporal Arbitrage on the Market of a Staple Food Crop*, thèse de doctorat, université d'Amsterdam, 255 p.
- MANNING P. [1982], *Slavery, Colonialism and Economic Growth in Dahomey, 1640-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 446 p.
- MÉDARD J.-F. [1992], « Le big man en Afrique: esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'Année sociologique*, 42: 167-192.
- MITCHELL J. C. [1983], « Case and Situation Analysis », *Sociological Review*, 31 (2): 187-211.
- MONDJANNAGNI A. [1977], *Campagnes et Villes au Sud de la République populaire du Bénin*, Paris-La Haye, Mouton, 615 p.
- MOORE S.F. [1987], « Explaining the Present: Theoretical Dilemmas in Processual Ethnography », *American Ethnologist*, 14 (4): 727-736.
- NEEF A. [1997]. « L'insécurité foncière au Sud du Bénin: ses causes et ses effets », in T. Bierschenk, P.-Y. Le Meur, M. von Oppen (eds), *Institutions and Technologies for Rural Development in West Africa*, Weikersheim, Margraf Verlag: 321-331.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1995], *Anthropologie et Développement. Essai en socioanthropologie du changement social*, Paris, Apad-Karthala, 221 p.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1996], « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, 63: 97-116.
- SINDZINGRE A. [1998], « Réseaux, organisations et marchés: exemples du Bénin », *Autrepart*, 6: 73-90.
- SOULÉ B.G. [1994], *Échanges régionaux et Régulation des marchés des produits vivriers du Bénin et du Niger en relation avec le Nigeria*, thèse de doctorat, Montpellier, Ensam, 320 p.